

GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE BILLANCOURT

2 01.76 84.14 33 /01 76 84.14.34

www.cgt-renault.com - e.mail cgtrenault@gmail.com



Modalités envisagées pour la mise en œuvre de la nouvelle classification issue de la Convention Collective Nationale du 7 février 2022

Déclaration des élus CGT au CCSE 12 mai 2022

Dans la branche de la métallurgie, la CGT a été la seule organisation syndicale à dénoncer la Convention Collective Nationale du 7 février 2022. Cet accord, malheureusement signé par 3 des Organisations Syndicales Représentatives et l'UIMM aura pour conséquence des reculs sociaux dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles.

Vous nous présentez ce jour, les modalités pour la mise en place des nouvelles classifications. En cela vous répondez aux fortes suggestions du patronat de la branche, cela ne justifie pas une consultation dans cette instance.

Les représentants CGT participeront aux différents ateliers, et porteront la voix des salariés. Il serait de bon ton que celle-ci soit entendue par les ressources humaines du Groupe. Les salariés et la CGT jugeront de la prise en compte dans les ateliers de la sincérité du débat.

Nous revendiquons une prise en compte du travail réel et non du travail prescrit comme base dans le descriptif de la fiche d'emploi.

La Convention Collective Nationale du 7 février 2022 avait comme objectif une simplification des relations dans le cadre du travail, au dire du patronat. Il n'en est rien, au contraire ce nouveau dispositif conventionnel va complexifier la règlementation dans notre profession et notre entreprise.

Les élus CGT Renault s'opposent à la mise en place de la nouvelle convention Collective de la métallurgie et voteront contre les modalités sur les classifications.